

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 24.05.00.

30 Priorité : 25.05.99 US 60136132; 19.10.99 US 09420804.

43 Date de mise à la disposition du public de la demande : 01.12.00 Bulletin 00/48.

56 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Ce dernier n'a pas été établi à la date de publication de la demande.*

60 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71 Demandeur(s) : GRACO CHILDREN'S PRODUCTS INC — US.

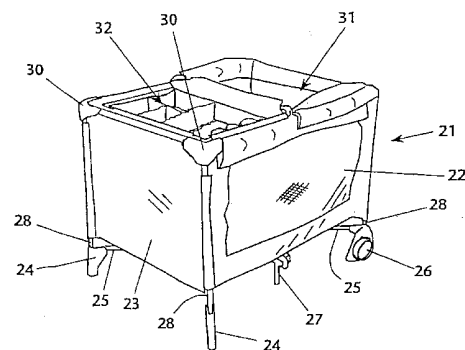
72 Inventeur(s) : WARNER ROBERT JR et FAA LELAND M.

73 Titulaire(s) :

74 Mandataire(s) : RINUY SANTARELLI.

54 UNITE DE RANGEMENT ET CAPOTE POUR UN PARC D'ENFANT PLIANT AVEC UN BERCEAU.

57 Des accessoires pour un parc d'enfant pliant (21) et plus particulièrement pour un parc d'enfant supportant un berceau (31), comprennent une unité de rangement (32) et une capote. L'unité de rangement (32) est adaptée pour être supportée par le parc d'enfant en position adjacente au berceau (31) et pour procurer une multiplicité de compartiments convenant pour organiser et présenter aisément des articles de puériculture tels que des couches, du linge et des jouets. La capote est destinée au berceau et elle comprend un système d'éléments de fixation s'adaptant sur des éléments complémentaires sur le berceau.



Cette invention concerne de façon générale un parc d'enfant pliant, et plus particulièrement un parc d'enfant amélioré qui peut être converti pour accomplir d'autres fonctions de puériculture. Un exemple de parc d'enfant dans l'art antérieur est décrit dans le brevet des E.U.A. n° 5 381 570, délivré à Cheng, cité ici à titre de référence.

Des parcs d'enfant pliants sont bien connus dans l'art antérieur et constituent un article standard en puériculture. Avec un parc d'enfant classique, un bébé ou un enfant capable de marcher peut jouer à l'intérieur d'un espace limité et protégé, sans exiger une attention continuelle de la part d'un adulte responsable. De tels parcs d'enfant classiques peuvent être pliés en un petit espace pour un rangement et un transport aisés et ce sont donc des articles commodes pour l'utilisation dans des situations de mobilité élevée.

Cependant, des parcs d'enfant classiques ne se prêtent pas à d'autres fonctions de puériculture, comme la nécessité de procurer un espace de sommeil approprié pour l'enfant et la nécessité continuelle d'une accessibilité aisée à des couches de rechange, des jouets, des vêtements, du linge et d'autres objets dont on a besoin lorsqu'on s'occupe d'un bébé. Des parcs d'enfant classiques ne remplissent pas non plus la fonction consistant à protéger le bébé contre la lumière du soleil, la pluie, le vent, des insectes et d'autres aspects indésirables de l'environnement dans lequel le parc d'enfant est susceptible d'être utilisé. Il en résulte que des parents ou des personnes s'occupant d'enfants dans des situations de mobilité doivent transporter un autre matériel de puériculture portable, ou doivent improviser ces fonctions avec le matériel qu'ils ont sous la main. Par exemple, la fonction d'écran de protection peut être accomplie avec un parapluie, une serviette ou un autre linge. Cependant, une telle improvisation est pleine de dangers inconnus et

invisibles pour l'enfant, comme le risque de chutes ou de suffocation, l'incapacité à observer le bébé, et un arrangement qui est simplement inefficace pour procurer un écran de protection.

5 Les fréquentes siestes dont ont besoin les jeunes enfants ont souvent lieu sur le plancher de parcs d'enfant classiques, qui n'est pas prévu pour offrir du confort dans une telle utilisation. En outre, beaucoup de jeunes enfants dorment mieux dans un espace plus petit et plus douillet
10 que des parcs d'enfant classiques ne procurent pas. Ainsi, on a également envisagé d'équiper des parcs d'enfant classiques d'une structure de berceau amovible qui est de façon générale suspendue sur une partie de l'ouverture supérieure du parc d'enfant. Un tel berceau convient mieux
15 pour l'utilisation par un nouveau-né ou un bébé, du fait qu'un espace de sommeil plus petit et plus confortable est préférable pour de tels jeunes enfants. Conformément à la présente invention, une unité de rangement peut être incorporée dans la partie restante de l'ouverture
20 supérieure pour permettre un accès aisé à diverses réserves et autres articles de puériculture.

De nombreux parents, ou personnes s'occupant d'enfants, qui voyagent choisissent souvent de transporter un parc d'enfant portable, un lit pliant ou similaire pour
25 le sommeil, et un sac de couches ou similaire pour transporter des couches de rechange, de la nourriture, des jouets, des vêtements, etc. Malheureusement, du fait que ces articles séparés doivent être transportables, il arrive souvent que l'un au moins de ces articles ne soit pas
30 aisément disponible, ou ne permette pas d'accéder aisément à l'article de puériculture désiré. Il est clair qu'il existe dans l'art antérieur un besoin qui est de répondre à ces exigences de matériels disparates sous une forme intégrée, plus organisée, et demeurant transportable.

35 Un but de la présente invention est de procurer une unité de rangement pour un parc d'enfant qui soit également

convertible en un berceau. L'unité de rangement offre une pluralité de compartiments, grâce à quoi un grand nombre des articles utilisés pour accomplir les fonctions de puériculture caractéristiques sont disposés d'une manière
5 organisée et aisément accessible.

Un autre but de la présente invention est de procurer une capote pour protéger au moins une partie du berceau pour un parc d'enfant. La capote se fixe aisément à la structure de berceau et procure une protection fiable
10 pour un bébé dans le berceau.

Une structure de châssis pliant de parc d'enfant classique comprend de façon générale un assemblage de châssis supérieur constitué par deux paires d'assemblages de rails pliants parallèles qui sont supportés par des
15 assemblages de pieds d'angles. Les assemblages de rails supportent les panneaux latéraux du parc d'enfant, tandis qu'un assemblage de châssis inférieur est fixé aux assemblages de pieds pour supporter la partie de plancher du parc.

Un gousset d'angle supérieur est placé de façon caractéristique à chaque coin de l'assemblage de châssis supérieur. Chacun de ces goussets d'angle supérieur comprend des parties de corps divergentes s'étendant de façon relativement orthogonale qui sont adaptées pour
20 s'accoupler à des assemblages de rails pliants respectifs. Une plaque s'étend sur l'angle intérieur entre les parties de corps divergentes, et une cavité concave est formée dans la surface supérieure de la plaque.

Un assemblage de berceau caractéristique est supporté de façon amovible sur une partie de l'assemblage de châssis supérieur. Un tel assemblage de berceau comprend
30 une paire d'assemblages de châssis de berceau comportant chacun une paire d'assemblages de tube en J joints par un tube transversal. Les assemblages de tube en J comprennent des extrémités extérieures qui sont adaptées pour s'étendre
35 au-dessus des assemblages de rails supérieurs et être

suspendues à celles-ci. Le panneau de plancher de berceau est disposé au-dessous de l'assemblage de rails supérieur et au-dessus du plancher du parc d'enfant, et il est supporté sur les tubes transversaux. Des panneaux latéraux de berceau et des panneaux d'extrémités en tissu souple s'étendent vers le haut à partir du panneau de plancher de berceau pour former une enceinte semblable à un coffre qui est suffisamment petite et confortable pour les fonctions de repos et de sommeil d'un berceau. Des manchons formés dans les panneaux d'extrémités et le panneau de plancher fixent des parties des tubes transversaux et des assemblages de tube en J.

En ce qui concerne la paire d'assemblages de tube en J qui constituent chaque assemblage de châssis de berceau, une première extrémité de J extérieure s'étend au-dessus d'un gousset d'angle supérieur respectif. Une seconde extrémité de J supérieure est fixée dans un adaptateur de raccord qui supporte la seconde extrémité de J du tube de berceau. L'adaptateur de raccord a une configuration prévue pour reposer et être supporté sur un assemblage de joint pliant se trouvant de façon générale au milieu d'un assemblage de rail supérieur respectif de la structure de châssis de parc d'enfant. Par conséquent, l'assemblage de berceau est entièrement supporté en étant suspendu à la partie de châssis supérieure du parc d'enfant, et il peut être installé et retiré comme un seul ensemble. L'assemblage de berceau est également monté et plié facilement pour permettre un transport aisé. La structure particulière de ces assemblages de berceau et de parc d'enfant classiques ne fait pas partie de l'invention, à l'exception de leur relation avec les composants décrits ci-après.

Conformément à un premier mode de réalisation préféré de la présente invention, il existe une unité de rangement qui est supportée de façon amovible sur un assemblage de parc d'enfant. L'unité de rangement comprend un châssis tubulaire comportant des paires de tubes

latéraux et de tubes d'extrémités, tous ceux-ci étant joints en une configuration rectangulaire. Deux sommets du châssis d'unité de rangement rectangulaire sont disposés de façon adjacente aux adaptateurs de raccord d'un assemblage de berceau. Le châssis d'unité de rangement comprend une 5 paire de premiers connecteurs coudés, chacun d'eux étant disposé à l'un respectif de ces sommets et étant adapté pour joindre un tube latéral et un tube d'extrémité dans une relation orthogonale. Chaque premier connecteur coudé 10 comprend en outre un tenon en forme de T s'étendant vers l'extérieur à partir de celui-ci, et chaque adaptateur de raccord comporte un trou d'accouplement destiné à recevoir le tenon du premier connecteur coudé adjacent, grâce à quoi l'adaptateur de raccord de l'assemblage de berceau supporte 15 un sommet adjacent du châssis d'unité de rangement.

Le châssis d'unité de rangement comprend en outre une paire de seconds connecteurs coudés, chacun d'eux étant disposé en position adjacente à un gousset d'angle supérieur du parc d'enfant et étant adapté de façon à 20 joindre un tube latéral et un tube d'extrémité du châssis d'unité de rangement, dans une relation orthogonale. Chaque second connecteur coudé comprend une paire de pattes faisant saillie dans des directions opposées qui s'étendent le long d'un axe qui est de façon générale transversal au 25 châssis d'unité de rangement. Chaque second connecteur coudé est disposé de façon à venir en contact avec la plaque du gousset d'angle supérieur adjacent dans une relation de support, et chaque patte a une configuration prévue pour être reçue dans la cavité concave de la plaque, 30 pour positionner et retenir le châssis d'unité de rangement par rapport aux coins supérieurs de l'assemblage de châssis de parc d'enfant. Par conséquent, le châssis d'unité de rangement est supporté à deux coins par les goussets d'angle supérieur de l'assemblage de châssis de parc 35 d'enfant, et aux deux autres coins par les adaptateurs de raccord adjacents de l'assemblage de berceau.

L'unité de rangement comprend en outre une base d'orientation générale horizontale, jointe à des panneaux latéraux en tissu et des panneaux d'extrémités en tissu, qui sont munis à leur tour de manchons pour l'accouplement
5 au châssis d'unité de rangement, de façon que cette dernière soit supportée dans une relation suspendue. L'espace défini à l'intérieur de la base horizontale, des panneaux latéraux et des panneaux d'extrémités est divisé en au moins deux compartiments par au moins une poche
10 formée en association avec l'un des panneaux latéraux et d'extrémités, ou par au moins une cloison s'étendant de façon générale perpendiculairement à la base, ou par les deux.

Du fait que des rechanges et d'autres articles de puériculture sont souvent utilisés avant et après une
15 période de sommeil, qui a lieu dans le berceau, l'unité de rangement est placée dans la position la plus commode possible, c'est-à-dire dans la partie restante de l'ouverture supérieure du parc d'enfant, adjacente au
20 berceau. De plus, comme l'assemblage de berceau, l'unité de rangement peut être retirée en un seul ensemble de sa position supportée sur le parc d'enfant, et peut facilement être pliée ou démontée pour un transport aisé. Lorsque à la fois l'assemblage de berceau et l'assemblage d'unité de
25 rangement sont retirés, l'ouverture supérieure du parc d'enfant n'est pas obstruée et le parc est disponible pour permettre à un bébé, ou un enfant capable de marcher, de jouer dans son espace intérieur limité et protégé.

Le second mode de réalisation préféré de la présente invention procure un assemblage de capote qui est
30 supporté de façon amovible sur l'assemblage de berceau. L'assemblage de capote comprend un panneau en tissu comportant deux boutonnières qui coulissent sur les assemblages de tube en J à une extrémité du berceau. Un
35 bouton-pression est placé de chaque côté de l'extérieur du berceau, et l'assemblage de capote comprend des boutons-

pression complémentaires. Pour fixer la capote, on fait glisser les boutons-pression sur les assemblages de tube en J et on encliquette ensemble les boutons-pression sur les assemblages de capote et de berceau. Au moins un arceau s'étend par rapport au panneau en tissu de façon à supporter le panneau en tissu au-dessus du berceau.

Les buts et avantages ci-dessus sont atteints, conformément à la présente invention, au moyen d'une unité de rangement pour un parc d'enfant pliant, le parc d'enfant pliant comportant un assemblage de châssis supérieur comportant deux paires d'assemblages de rails pliants parallèles reliés par des goussets d'angle supérieur, et un assemblage de berceau étant supporté de façon amovible dans une première partie de l'assemblage de châssis supérieur.

L'unité de rangement comprend un châssis tubulaire ayant des premier et second tubes latéraux et une paire de tubes d'extrémité joints en une configuration rectangulaire, le châssis tubulaire étant adapté pour être supporté dans une seconde partie de l'assemblage de châssis supérieur, en position adjacente à l'assemblage de berceau, et une base d'orientation générale horizontale, jointe à des panneaux latéraux et des panneaux d'extrémités, chacun des panneaux comportant des manchons pour recevoir l'un respectif des tubes du châssis tubulaire, de façon à supporter la base dans une relation suspendue. Un espace défini à l'intérieur de la base horizontale, des panneaux latéraux et des panneaux d'extrémités est divisé en au moins deux compartiments par au moins une poche formée en association avec l'un des panneaux latéraux et d'extrémités, et une cloison s'étendant de façon générale perpendiculairement à la base.

Les buts et avantages ci-dessus sont également atteints, conformément à la présente invention, par une capote pour un berceau, le berceau étant supporté de façon amovible sur un assemblage de châssis supérieur d'un parc d'enfant pliant et comportant un assemblage de châssis

incluant des extrémités extérieures qui sont adaptées pour s'étendre au-dessus de l'assemblage de châssis supérieur et être suspendues à celui-ci. La capote comprend un panneau flexible comportant une boutonnière adjacente à chacun de
5 deux bords opposés du panneau flexible, chaque boutonnière étant adaptée pour coulisser sur une extrémité extérieure respective du berceau; et un élément de fixation disposé en position adjacente à chacun des bords opposés et adapté pour s'accoupler, en coopération, à un élément de fixation
10 complémentaire de chaque côté d'un extérieur du berceau. Le panneau flexible s'étend transversalement à au moins une partie de l'assemblage de châssis de berceau et il est retenu sur celui-ci par les boutonnières et les éléments de fixation à boutons-pression.

15 D'autres caractéristiques et avantages de l'invention seront mieux compris à la lecture de la description qui va suivre d'un mode de réalisation, donné à titre d'exemple non limitatif. La suite de la description se réfère aux dessins annexés, dans lesquels :

20 La figure 1 est une vue en perspective d'un parc d'enfant converti en une structure de berceau et une unité de rangement, en conformité avec la présente invention.

La figure 2 est une vue en plan de l'assemblage de châssis supérieur du parc d'enfant, conjointement à
25 l'assemblage de châssis de berceau et à l'unité de rangement représentés sur la figure 1.

La figure 3 est une vue d'extrémité partielle en élévation selon la ligne III-III sur la figure 2, montrant l'accouplement de l'assemblage de châssis de berceau avec
30 les goussets d'angle de l'assemblage de châssis supérieur du parc d'enfant.

La figure 4 est une vue d'extrémité partielle en élévation selon la ligne IV-IV sur la figure 2, montrant l'accouplement entre l'assemblage de châssis d'unité de
35 rangement et l'assemblage de châssis de berceau.

La figure 5 est une vue en élévation latérale

partielle représentant l'accouplement de l'adaptateur de raccord et d'une partie de l'assemblage de châssis d'unité de rangement avec l'assemblage de châssis supérieur du parc d'enfant.

5 La figure 6 est une vue en plan agrandie de l'assemblage de gousset d'angle supérieur du parc d'enfant, et de la relation de l'assemblage de châssis d'unité de rangement (représenté en pointillés) avec le gousset d'angle supérieur.

10 La figure 7 est une coupe en élévation selon la ligne VII-VII de la figure 6, montrant la relation de l'assemblage de châssis d'unité de rangement et de l'assemblage de gousset d'angle supérieur.

15 La figure 8 est une vue en élévation latérale d'un assemblage d'adaptateur de raccord construit conformément à la présente invention.

La figure 9 est une coupe en élévation de l'adaptateur de raccord représenté sur la figure 8.

20 La figure 10 est une vue d'extrémité en élévation de l'adaptateur de raccord représenté sur les figures 8 et 9.

La figure 11 est une vue en plan du premier connecteur coudé de l'assemblage de châssis d'unité de rangement de l'invention.

25 La figure 12 est une vue en plan et en coupe du premier connecteur coudé représenté sur la figure 11.

La figure 13 est une vue d'extrémité du premier connecteur coudé représenté sur les figures 11 et 12.

30 La figure 14 est une vue en plan du second connecteur coudé de l'assemblage de châssis d'unité de rangement de l'invention.

La figure 15 est une vue en plan et en coupe du second connecteur coudé représenté sur la figure 14.

35 La figure 16 est une vue en élévation latérale, certaines parties étant enlevées, du second connecteur coudé représenté sur les figures 14 et 15.

La figure 17 est une vue d'extrémité du second connecteur coudé représenté sur les figures 14-16.

La figure 18 est une vue en perspective de l'unité de rangement représentée dans une condition pliée et
5 séparée du parc d'enfant.

La figure 19 est une vue en perspective de l'unité de rangement représentée dans une condition installée dans le parc d'enfant.

La figure 20 est une vue de détail de l'unité de
10 rangement représentée sur la figure 19, dans une condition vide.

La figure 21 est une vue de détail de l'unité de rangement représentée sur la figure 19, dans une condition chargée.

La figure 22 est une vue en perspective éclatée montrant une partie du berceau recevant une capote conformément à la présente invention.

La figure 23 est une vue en perspective de la capote représentée dans une condition pliée et séparée du
20 berceau.

La figure 24 est une vue en perspective illustrant comment la capote est fixée au berceau.

La figure 25 est une vue en perspective montrant la capote fixée au berceau.

L'invention concerne de façon générale un parc
25 d'enfant qui peut être converti aisément pour l'utilisation en berceau. Conformément à un mode de réalisation préféré de la présente invention, une unité de rangement pouvant être adjointe procure une utilisation efficace de l'espace
30 en relation avec le parc d'enfant dans la configuration comportant le berceau.

En considérant la figure 1, on note qu'un parc d'enfant 21 pliable et transportable, de type considéré, comprend une paire de panneaux latéraux 22 en tissu et en
35 filet, joints par une paire de panneaux d'extrémités 23 en tissu (ou en filet), pour former une étendue fermée

rectangulaire. Un panneau de plancher (non représenté) s'étend entre les bords inférieurs des panneaux latéraux et d'extrémités, et il est supporté par une structure de châssis inférieur. La structure de châssis inférieur peut
5 comprendre des pieds 24 ou des roues 26 joints par des bras latéraux 25. Quatre montants verticaux 28 s'étendent vers le haut à travers des manchons de panneaux, à partir de la structure de châssis inférieur, aux coins du parc, et sont joints à quatre goussets d'angle supérieurs 30. Un
10 assemblage de châssis supérieur comprend deux paires d'assemblages de rails pliants parallèles qui sont reliées par les goussets d'angle supérieur 30. Les assemblages de rails supportent les panneaux latéraux et d'extrémités 22, 23 du parc d'enfant 21. Ce parc d'enfant décrit de façon
15 générique définit une configuration semblable à un coffre ayant une ouverture supérieure.

La présente invention procure un assemblage d'unité de rangement 32 qui peut être supporté en position adjacente à un assemblage de berceau 31 sur l'assemblage de
20 châssis supérieur du parc de jeu 21, et peut être disposé de façon à s'étendre sur l'ouverture supérieure de celui-ci. Les deux assemblages 31 et 32 sont des unités indépendantes qui peuvent aisément être installées sur le parc d'enfant et être retirées de celui-ci, grâce à quoi
25 les structures combinées peuvent être adaptées pour des périodes de sommeil de bébés, et pour des fonctions consistant à changer des bébés et les habiller. Les structures combinées constituent donc un centre de puériculture complet qui est d'une efficacité optimale en
30 ce qui concerne l'utilisation de l'espace, du matériel et des ressources.

En se référant à la figure 2, on note que l'assemblage de châssis supérieur du parc d'enfant 21 comprend de façon générale les goussets d'angle supérieur
35 30 qui joignent des assemblages de rails latéraux de châssis supérieur, 36, et des assemblages de rails

d'extrémités de châssis supérieur, 37. Chacun des assemblages 36 et 37 comporte des charnières 38 à mi-longueur qui sont sélectivement verrouillées ou rendues pivotantes pour permettre à l'assemblage de châssis supérieur d'être rigide ou plié. En se référant en outre aux figures 3 et 4, on note que l'assemblage de berceau 31 comprend une paire d'assemblages de châssis de berceau 41. Chaque assemblage 41 comprend une paire d'assemblages de tube en J 42, consistant en un tube en J 43 ayant une extrémité de crochet supérieure 44 et une partie tubulaire rectiligne s'étendant vers le bas à partir de l'extrémité et reçue de manière télescopique dans un manchon 45. Un assemblage à déclic 46 fixé au manchon 45 permet un réglage en longueur et une rotation relative de l'accouplement télescopique du tube en J 43 et du manchon 45.

Un coude 47 est fixé à l'extrémité inférieure de chaque manchon 45 et il est orienté pour fixer un tube transversal 48 dans une disposition horizontale entre chaque paire d'assemblages 42. Des manchons cousus sur les côtés et le plancher du berceau joignent la paire d'assemblages de châssis de berceau 41. Avec les extrémités à crochets supérieures 44 suspendues aux assemblages de rails de châssis supérieurs 36, les assemblages 42 s'étendent vers le bas à travers l'ouverture supérieure du parc d'enfant 21. Les tubes transversaux 48, les manchons cousus sur les côtés du berceau et les côtés et le plancher cousus du berceau forment une base horizontale stable pour le plancher du berceau, et des panneaux latéraux et des panneaux d'extrémités en tissu souple s'étendent vers le haut à partir du panneau de plancher du berceau pour former une enceinte semblable à un coffre qui est suffisamment petite et confortable pour les fonctions de repos et de sommeil d'un berceau.

Un assemblage de tube en J 42 de chaque assemblage de châssis 41 est disposé en position adjacente à un gousset d'angle supérieur 30 respectif, et sa partie de

crochet en J 44 repose sur le gousset en étant supportée. L'autre extrémité de l'assemblage de tube en J 42 est disposée de façon que son extrémité de crochet en J 44 passe sur la charnière 38 de l'assemblage de rail supérieur
5 36, et soit supportée par celle-ci. Par conséquent, l'assemblage de berceau 31 est entièrement supporté par suspension sur la partie de châssis supérieure du parc d'enfant 21, et peut être installé et retiré comme un seul ensemble. L'assemblage de berceau 31 peut également être
10 démonté et plié facilement pour un transport aisé.

La présente invention procure un adaptateur 51 qui fonctionne en partie de façon à fixer la partie de crochet en J 44 à la charnière 38. En se référant aux figures 8-10, on note que l'adaptateur 51 comprend une paire de parois
15 latérales 52 disposées de manière parallèle et espacée, et des parties de plaques transversales 53 et 54 s'étendant entre les parois latérales. Les parois latérales 52 définissent entre elles un passage 55 ayant une dimension de largeur suffisante pour recevoir à l'intérieur
20 l'extrémité de crochet en J 44, avec un ajustement ayant un jeu minimal. Des parties supérieures 56 de la plaque 53 et une partie supérieure 57 de la plaque 54 forment la base du canal 55 sur lequel l'extrémité de crochet en J 44 peut être supportée. Des trous alignés 58 s'étendent à travers
25 les parois latérales pour recevoir un élément de fixation tel qu'un assemblage de vis et d'écrou (non représenté) qui fixe l'adaptateur 51 sur l'extrémité de crochet en J 44. La surface périphérique extérieure des parois latérales est de façon générale courbée progressivement d'une manière
30 convexe, à l'exception d'une partie en retrait rectangulaire inférieure 59, qui a une configuration prévue pour reposer sur la charnière 38 avec un contact stable.

Chaque adaptateur 51 comprend en outre un trou d'accouplement 61 s'étendant dans une paroi latérale 52. Le
35 trou d'accouplement 61 comprend une partie supérieure 62 large, de forme générale rectangulaire, et une partie

d'encoche étroite 63 centrée sur le bord inférieur de la partie supérieure. Le trou d'accouplement 61 est espacé latéralement entre les parties de plaque 64 et 66 et verticalement au-dessus de la partie de plaque 67. Le but
5 du trou d'accouplement est expliqué dans la description qui suit.

En se référant aux figures 2 et 4, on note que l'assemblage d'unité de rangement 32 comprend un châssis rectangulaire tubulaire qui supporte une base d'orientation
10 générale horizontale au-dessous de l'assemblage de châssis supérieur du parc d'enfant. Le châssis rectangulaire comprend une paire d'assemblages extensibles 1, constitués par un tube 72 reçu de manière télescopique dans un plus grand tube 73. Un assemblage à déclic 74 permet de régler
15 sélectivement la longueur de l'assemblage 71. L'extrémité extérieure de chaque tube 72 est jointe à un connecteur coudé à tenon, 76, et un tube latéral 77 est joint aux connecteurs coudés à tenon, 76, pour s'étendre entre les côtés du parc d'enfant 21.

En se référant aux figures 11-13, on note que chaque connecteur coudé à tenon, 76, est constitué par des parties de corps tubulaires 78 et 79 jointes d'une manière orthogonale. Des réceptacles cylindriques 80 et 81 sont formés de façon concentrique dans les parties de corps 78
25 et 79 respectives. Le réceptacle 80 est dimensionné pour recevoir à l'intérieur le tube latéral 77, et le réceptacle 81 est dimensionné pour recevoir le tube télescopique 72. Des trous de vis 82 et 83 reçoivent des éléments d'assemblage pour retenir les tubes dans leurs réceptacles
30 respectifs. Un tenon 84 en forme de T s'étend à partir du coude; le tenon 84 comprend une tige étroite 86 s'étendant de façon générale d'une manière coaxiale par rapport au réceptacle 81. Des ailes extérieures 87 s'étendent à partir de la tige 86 et sont alignées de façon générale
35 parallèlement à l'axe du réceptacle 80.

Les ailes 87 sont légèrement plus étroites que la

largeur de la partie 62 du trou d'accouplement 61 (figure 8), de façon que les ailes 87 puissent être insérées dans la partie 62. La largeur de l'encoche 63 du trou d'accouplement est supérieure au diamètre de la tige 86 du tenon 84, mais l'encoche 63 est notablement plus étroite que la largeur des ailes 87. Il résulte de ces relations dimensionnelles que le tenon 84 peut être introduit dans l'ouverture 62 et la tige peut être sollicitée de façon à pénétrer dans l'encoche 63, grâce à quoi le tenon 84 est logé dans le trou d'accouplement 61 (figure 10). Cet accouplement libérable a pour fonction de supporter les connecteurs coudés 76 sur les adaptateurs de raccord 51, et donc de supporter deux coins du châssis rectangulaire tubulaire de l'assemblage d'unité de rangement.

En retournant à la figure 2, on note que chaque tube 73 est joint à un connecteur coudé 91, et qu'un tube latéral 90 est joint aux connecteurs coudés à tenon, 91, pour s'étendre entre les côtés du parc d'enfant 21. En se référant aux figures 14-17, on note que chaque connecteur coudé 91 comprend un corps tubulaire 92 ayant un réceptacle coaxial 93 formé à l'intérieur et dimensionné de façon à accepter le tube latéral 90. Des trous de vis 94 alignés sont disposés de façon à recevoir des éléments d'assemblage appropriés pour retenir le tube 90 dans le réceptacle 93. Un tenon cylindrique 96 s'étend à partir d'une extrémité du corps 92, et il est disposé de façon concentrique à l'intérieur d'un plat annulaire 97. Le tenon 96 a un diamètre extérieur dimensionné pour être reçu à l'intérieur du tube 73, et un trou de vis 98 reçoit un élément d'assemblage pour fixer le tube 73 autour du tenon 96.

Une caractéristique remarquable du connecteur coudé 91 consiste dans l'existence d'une paire de plots 99 s'étendant de manière opposée à partir de lui. Les plots 99 sont alignés sur un axe s'étendant perpendiculairement à la fois à l'axe du corps tubulaire 92 et à l'axe du tenon cylindrique 96. Comme la figure 14 le montre le mieux,

chaque plot 99 a la configuration d'un prisme triangulaire, dans des buts qui seront indiqués en détail dans la description qui suit. Les plots 99 sont disposés à l'extrémité du corps tubulaire 92 et sont de façon générale
5 adjacents au tenon 96.

En se référant aux figures 6 et 7, on note que chaque gousset d'angle supérieur 30 du parc d'enfant 21 comprend des parties de corps 101 et 102 qui divergent à partir d'un sommet commun, dans une relation orthogonale.
10 Chaque partie de corps 101 et 102 comprend des réceptacles (non représentés) pour recevoir et fixer des extrémités convergentes des assemblages de rails supérieurs 36 et 37. De plus, un réceptacle vertical 103 est établi pour fixer l'extrémité supérieure d'un montant vertical 28 respectif.

15 Une caractéristique remarquable du gousset d'angle supérieur 30 consiste dans l'existence d'une plaque 104 s'étendant horizontalement entre les parties de corps 101 et 102, et disposée dans l'angle intérieur entre elles. La plaque 104 comprend un bord intérieur 106 courbé de façon régulière. Une cavité concave 107 est formée dans une
20 partie médiane de la plaque 104. La cavité a une configuration triangulaire et elle est dimensionnée pour recevoir l'un des plots triangulaires 99 de l'un des connecteurs coudés 91. Le connecteur 91 est adapté pour
25 reposer sur la plaque 104 en étant supporté par celle-ci, et l'engagement du plot 99 dans la cavité 107 fixe fermement le connecteur coudé 91 par rapport au coin du parc d'enfant 21. Par conséquent, les deux coins de l'assemblage d'unité de rangement 32 qui sont adjacents à
30 deux coins du parc d'enfant sont supportés verticalement et stabilisés horizontalement.

L'assemblage d'unité de rangement 32 sur la figure 7 peut comporter un assemblage de plancher 108 qui comprend un panneau 109 pour améliorer la rigidité, fixé à
35 l'intérieur d'une enceinte en tissu qui est formée par un matériau imperméable ou résistant aux tâches, comme il est

connu dans l'art antérieur. Des panneaux de tissu 111 s'étendent sur une courte distance vers le haut et sont munis de manchons cousus 112 qui s'étendent autour des tubes latéraux 77 et 90, ainsi qu'autour des assemblages 5 71. Les panneaux 111 supportent donc l'assemblage de plancher 108 au-dessous de l'étendue supérieure du parc d'enfant 21, grâce à quoi le plancher 108 de l'unité de rangement est disposé à une hauteur commode pour des fournitures et des articles nécessaires lorsqu'on s'occupe 10 d'un bébé ou d'un jeune enfant.

Conformément à un mode de réalisation préféré de l'invention, une ou plusieurs cloisons 113 ou poches 114 divisent l'assemblage d'unité de rangement 32 en compartiments séparés. Conformément à un mode de 15 réalisation particulièrement préféré de l'invention, illustré sur les figures 2 et 18-21, trois cloisons 113 s'étendent de façon générale perpendiculairement à l'assemblage de plancher 108 et s'étendent horizontalement à partir des panneaux 111, ou de l'un vers l'autre. De 20 façon similaire, quatre poches 114 sont formées en relation avec un panneau 111. Les cloisons 113 et les poches 114 peuvent être formées à partir du même matériau que les panneaux 111, ou d'un matériau différent. Par exemple, les panneaux 111, les cloisons 113 et les poches 114 peuvent 25 être formés à partir d'un tissu à tissage serré, d'une bande élastique ou d'un matériau de type filet. De façon similaire, les panneaux 111, les cloisons 113 ou les poches 114 peuvent être renforcés par des panneaux de raidissement rigides ou semi-rigides. Bien entendu, différents 30 changements en ce qui concerne les nombres, les configurations, les tailles et les matériaux des cloisons 113 et des poches 114 entrent dans le cadre de la présente invention. Les compartiments formés par les panneaux 111, les cloisons 113 et les poches 114 ont pour fonction 35 d'organiser et de rendre aisément accessibles des fournitures et des articles de puériculture tels que des

couches, des produits pour essuyer, des vêtements, du linge, des jouets, des crèmes, de la nourriture, des bouteilles ou des accessoires pour le berceau, comme la capote conforme au second aspect de l'invention, décrit ci-après.

Dans l'intérêt du rendement de fabrication et de la simplicité de mise en oeuvre du parc d'enfant, tous les goussets d'angle supérieur peuvent être façonnés comme représenté sur la figure 6, bien que l'assemblage d'unité de rangement vienne en contact avec seulement deux des goussets d'angle supérieur à un moment quelconque. De façon similaire, les connecteurs coudés 47 de l'assemblage de berceau peuvent être formés de façon identique aux connecteurs coudés 91 de l'assemblage d'unité de rangement.

Grâce à la relation côte à côte de l'assemblage de berceau 31 et de l'assemblage d'unité de rangement 32, les fournitures et d'autres articles de puériculture qui sont souvent utilisés avant et après des périodes de sommeil, sont directement adjacents à l'emplacement de sommeil et aisément accessibles à partir de ce dernier. Le berceau est auto-supporté à la partie supérieure de la structure de parc d'enfant, grâce à quoi il est aisément installé ou enlevé en fonction des besoins. De façon similaire, l'assemblage d'unité de rangement est aisément installé ou enlevé à la demande, et il est supporté en coopération par la structure de parc d'enfant et l'assemblage de berceau adjacent.

Conformément au second aspect de la présente invention, représenté sur les figures 22-25, une capote peut être installée sur le berceau 31, pour protéger au moins partiellement un bébé dans le berceau contre l'environnement dans lequel le parc d'enfant 21 est placé. La capote 120 comprend un panneau flexible 122, tel qu'un tissu tissé serré, un tissu à mailles ouvertes, une moustiquaire, etc. Au moins un arceau 124 est dimensionné de façon à s'étendre entre les côtés du berceau 31 et à

procurer un support pour le panneau flexible 122, de façon qu'il ne s'affaisse pas dans le berceau 31. Conformément aux modes de réalisation préférés de l'invention représentés sur les figures 22-24, une pluralité d'arceaux 5 124 s'étendent à l'intérieur de passages formés par le panneau flexible 122 et font prendre une configuration convexe au panneau flexible 122 au-dessus d'une extrémité du berceau 31.

Le panneau flexible 122 est retenu de façon 10 amovible par rapport au berceau par un système de fixation comprenant des boutonnières 126 qui coulissent sur les bouts d'extrémités de crochets en J 44, et des éléments de fixation 128 sur la capote 120 s'accouplant, en coopération, avec des éléments de fixation 130 15 correspondants sur le berceau 31 (un seul élément de fixation 130 est représenté sur la figure 22). Les éléments de fixation 128 et 130 peuvent comprendre des boutons-pression, des boutons et des boutonnières, des surfaces comportant des crochets et des boucles, par exemple du 20 Velcro (marque déposée), ou un autre système de fixation détachable.

Comme représenté sur les figures 22 et 24, on installe la capote 120 sur le berceau en faisant coulisser initialement les boutonnières 126 sur une paire de crochets 25 en J 44, et en accouplant ensuite en coopération les éléments de fixation 128 et 130 pour retenir le bord avant de la capote 120 sur le berceau 31. Au cours de l'installation de la capote 120, les arceaux 124 sont positionnés en une configuration convexe et ils peuvent 30 être positionnés de façon réglable après la mise en oeuvre du système de fixation.

Bien que la capote conforme à la présente invention ait été illustrée en relation avec un parc d'enfant qui est convertible en un berceau, le système de fixation peut 35 également être utilisé avec d'autres types de berceaux, des voitures d'enfant ou autres qui comportent des saillies

destinées à recevoir les boutonnières 126 et des éléments de fixation 130 correspondant aux éléments de fixation 128. Bien entendu, de nombreux changements de conception sont possibles, en utilisant différents matériaux, différentes garnitures décoratives, différents nombres ou formes d'arceaux, etc.

Il va de soi que de nombreuses modifications peuvent être apportées au dispositif décrit et représenté, sans sortir du cadre de l'invention.

REVENDICATIONS

1. Unité de rangement pour un parc d'enfant pliant (21), le parc d'enfant pliant ayant un assemblage de châssis supérieur comprenant deux paires d'assemblages de rails (36, 37) pliants parallèles reliés par des goussets d'angle supérieur (30) et un assemblage de berceau (31) qui est supporté de façon amovible dans une première partie de l'assemblage de châssis supérieur, caractérisée en ce qu'elle comprend : un châssis tubulaire ayant des premier et second tubes latéraux (77, 90) et une paire de tubes d'extrémités (72, 73) joints en une configuration rectangulaire, le châssis tubulaire étant adapté pour être supporté dans une seconde partie de l'assemblage de châssis supérieur en position adjacente à l'assemblage de berceau (31); et une base (108, 109) d'orientation générale horizontale, jointe à des panneaux latéraux (111) et des panneaux d'extrémités (111), chacun des panneaux comportant des manchons (112) pour recevoir l'un respectif des tubes du châssis tubulaire de façon à supporter la base (108, 109) dans une relation suspendue; un espace défini par la base horizontale (108, 109), les panneaux latéraux (111) et les panneaux d'extrémités (111) étant divisé en au moins deux compartiments par au moins une poche (114) formée en association avec l'un des panneaux latéraux et d'extrémités (111), et une cloison (113) s'étendant de façon générale perpendiculairement à la base (108, 109).

2. Unité de rangement selon la revendication 1, caractérisée en ce qu'elle comprend en outre : une paire de premiers connecteurs coudés (76), chacun des premiers connecteurs coudés étant disposé à un sommet respectif du châssis tubulaire et joignant le premier tube latéral (77) et un tube d'extrémité respectif (72, 73) dans une relation orthogonale, et chacun des premiers connecteurs coudés (76) étant adapté pour être supporté par l'assemblage de berceau (31); et une paire de seconds connecteurs coudés (91), chacun des seconds connecteurs coudés étant disposé à un

sommet respectif du châssis tubulaire et joignant le second tube latéral (90) et un tube d'extrémité respectif (72, 73) dans une relation orthogonale, et chacun des seconds connecteurs coudés (91) étant adapté pour être supporté par l'assemblage de châssis supérieur.

3. Unité de rangement selon la revendication 1, caractérisée en ce qu'elle comprend en outre une pluralité de cloisons (113) divisant l'espace en au moins trois compartiments.

4. Unité de rangement selon la revendication 1, caractérisée en ce qu'elle comprend en outre une combinaison d'au moins une cloison (113) et d'au moins une poche (114) divisant l'espace en au moins trois compartiments.

5. Unité de rangement selon la revendication 1, caractérisée en ce qu'au moins un élément parmi la base (108, 109), les panneaux latéraux (111) et les panneaux d'extrémité (111) comprend un tissu tissé serré raidi par un panneau rigide.

6. Unité de rangement selon la revendication 1, caractérisée en ce que l'un au moins des éléments parmi la base (108, 109), les panneaux latéraux (111) et les panneaux d'extrémités (111) comprend un filet.

7. Unité de rangement selon la revendication 1, caractérisée en ce l'au moins une poche (114) comprend un filet, et une ouverture de l'au moins une poche est munie d'une bande élastique.

8. Unité de rangement selon la revendication 1, caractérisée en ce que l'au moins une cloison (113) comprend un tissu tissé serré raidi par un panneau rigide.

9. Unité de rangement selon la revendication 1, caractérisée en ce que l'au moins une cloison (113) comprend un filet.

10. Capote pour un berceau, le berceau (31) étant supporté de façon amovible sur un assemblage de châssis supérieur d'un parc d'enfant pliant (21) et le berceau

ayant un assemblage de châssis (41) comprenant des extrémités extérieures (44) qui sont adaptées pour passer sur l'assemblage de châssis supérieur et être suspendues à celui-ci, caractérisée en ce qu'elle comprend : un panneau flexible (122) comprenant une boutonnière (126) adjacente à chacun de deux bords opposés du panneau flexible, chaque boutonnière (126) étant adaptée pour coulisser sur une extrémité extérieure respective (44) du berceau (31); et un élément de fixation (128) placé en position adjacente à chacun des bords opposés et adapté pour s'accoupler, en coopération, à un élément de fixation (130) complémentaire de chaque côté d'un extérieur du berceau (31); le panneau flexible (122) s'étendant sur au moins une partie de l'assemblage de châssis de berceau (41) et étant retenu sur celui-ci par les boutonnières et les éléments de fixation du type bouton-pression.

11. Capote selon la revendication 10, caractérisée en ce qu'elle comprend en outre au moins un arceau (124) fixé au panneau de tissu (122) et adapté pour s'étendre entre les côtés extérieurs du berceau (31); l'au moins un arceau (124) étant adapté pour faire prendre au panneau de tissu (122) un contour convexe par rapport à l'assemblage de châssis supérieur (41).

12. Capote selon la revendication 10, caractérisée en ce que les éléments de fixation (128) comprennent un premier de boutons-pression mâle et femelle.

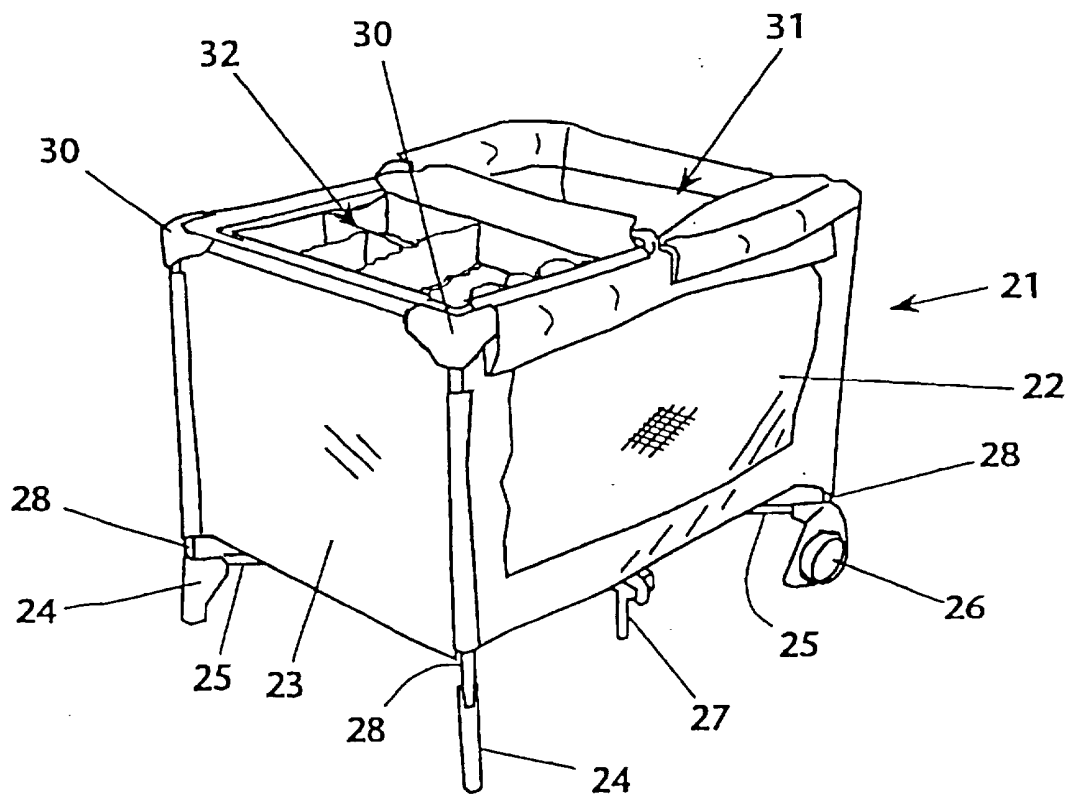
13. Capote selon la revendication 12, caractérisée en ce que les éléments de fixation complémentaires (130) comprennent un second des boutons-pression mâle et femelle.

14. Capote selon la revendication 10, caractérisée en ce que les éléments de fixation (128) comprennent une première de surfaces à crochets et boucles.

15. Capote selon la revendication 12, caractérisée en ce que les éléments de fixation complémentaires (130) comprennent une seconde des surfaces à crochets et boucles.

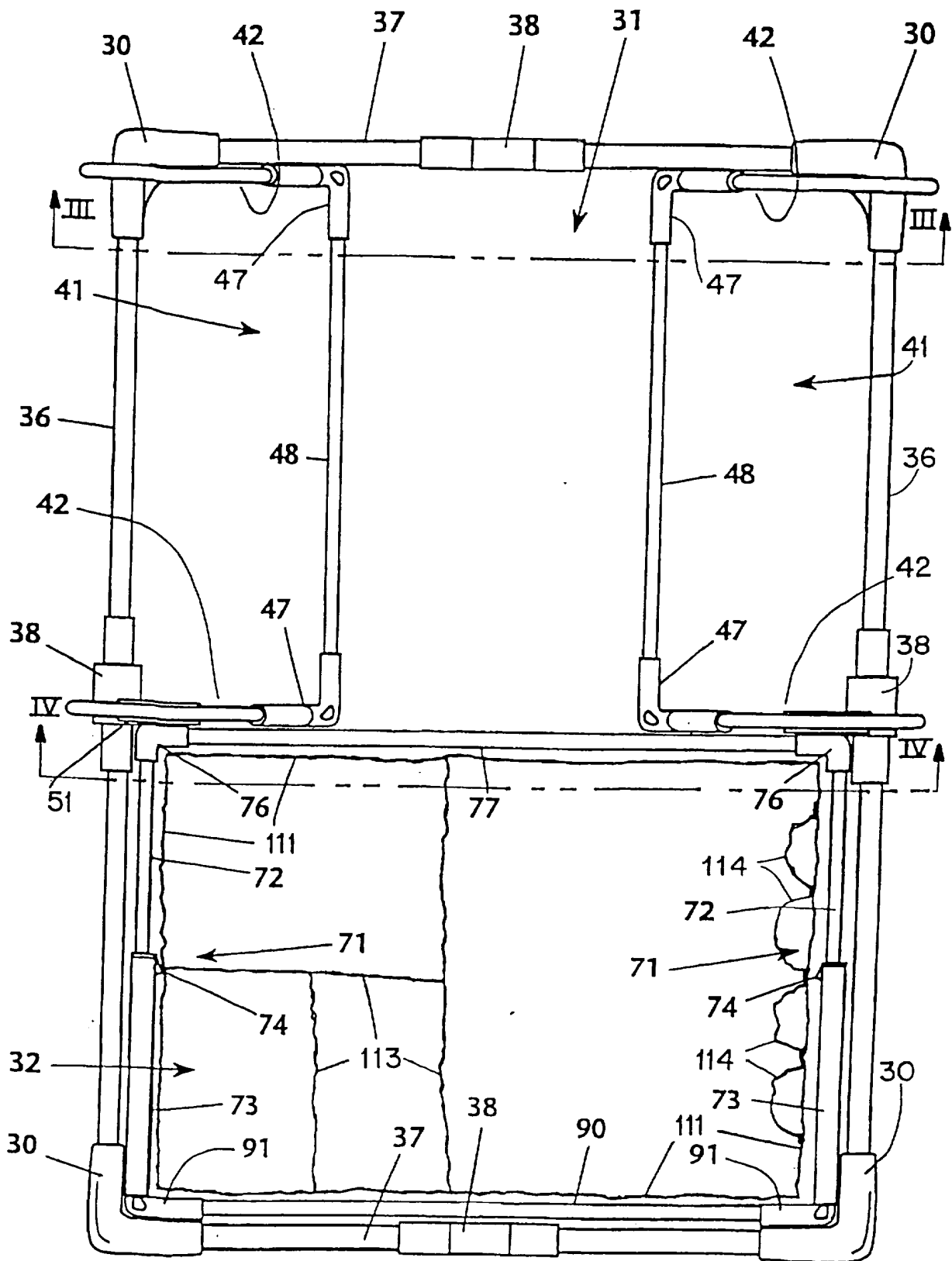
16. Capote selon la revendication 10, caractérisée en ce que le panneau flexible (122) comprend au moins un élément parmi un tissu tissé serré et un filet.

FIG. 1



2/15

FIG. 2



3/15

FIG. 3

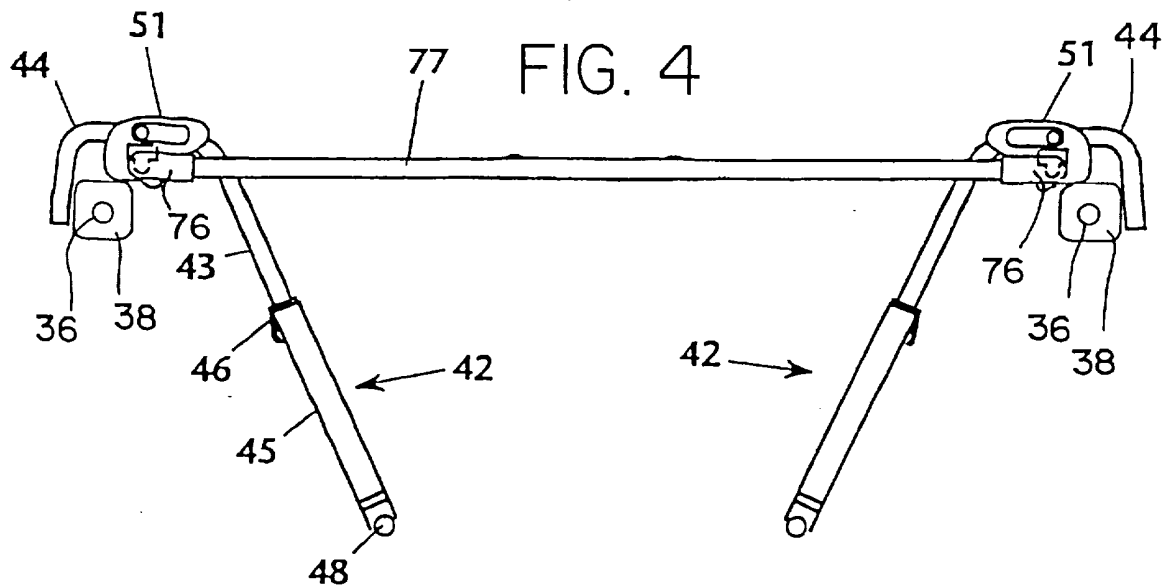
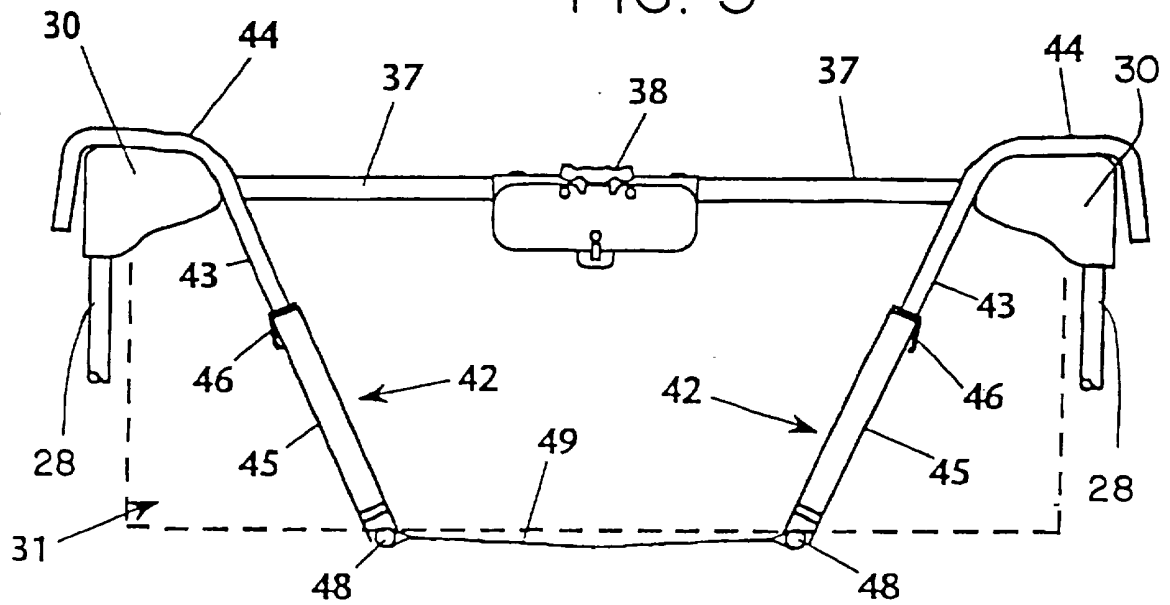
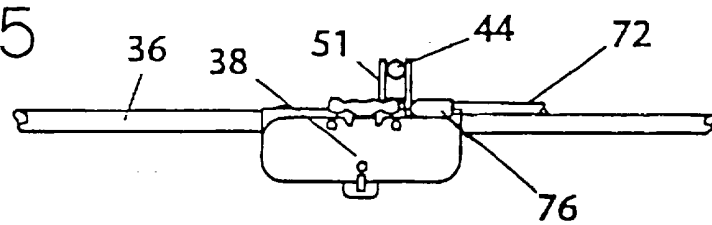


FIG. 5



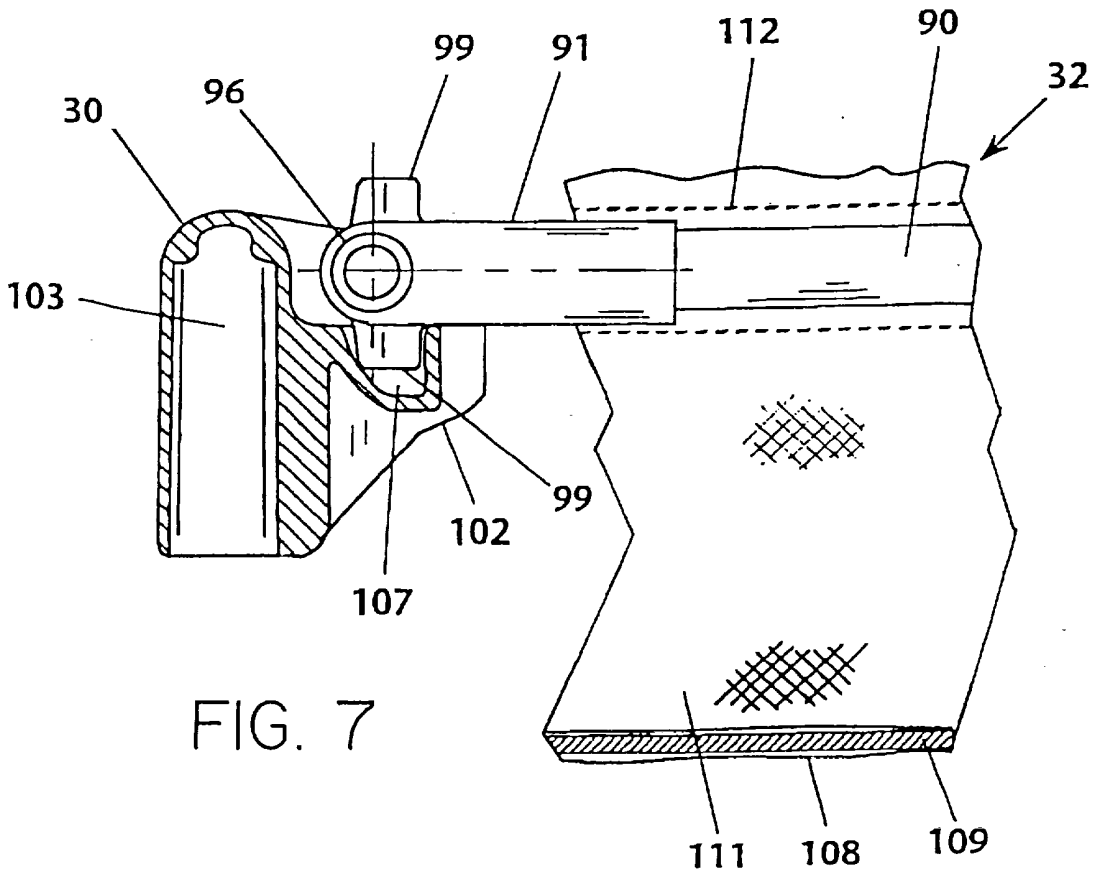
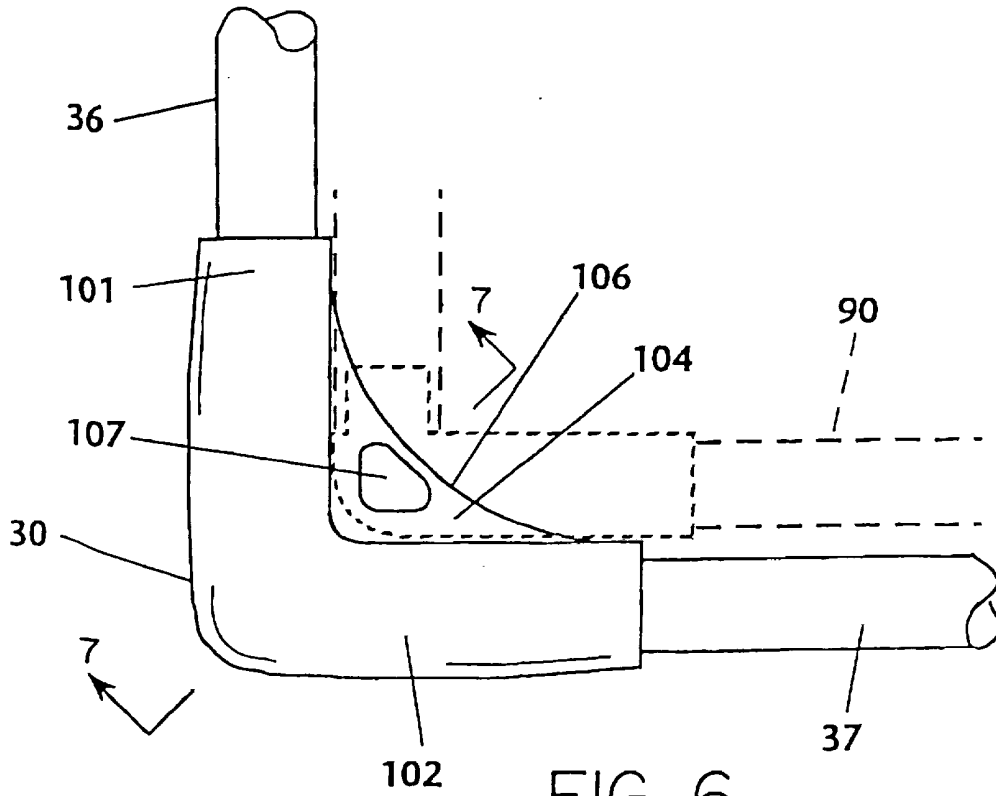


FIG. 8

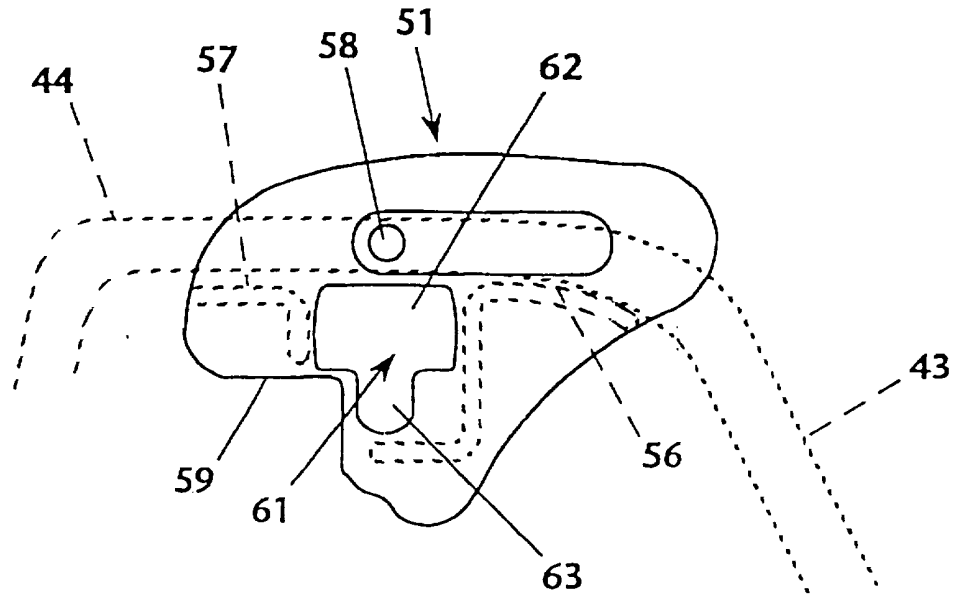


FIG. 9

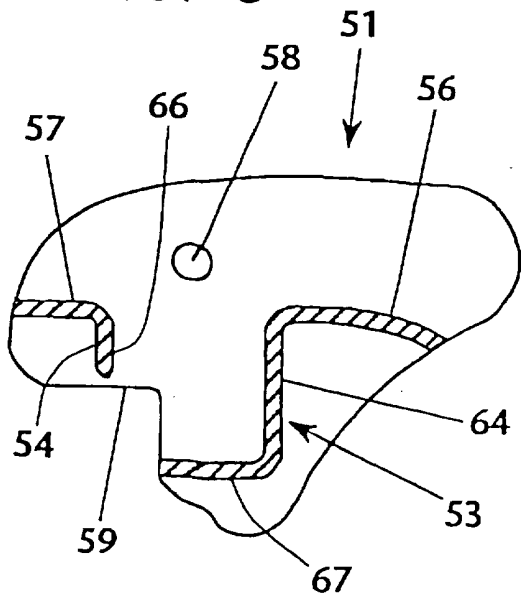


FIG. 10

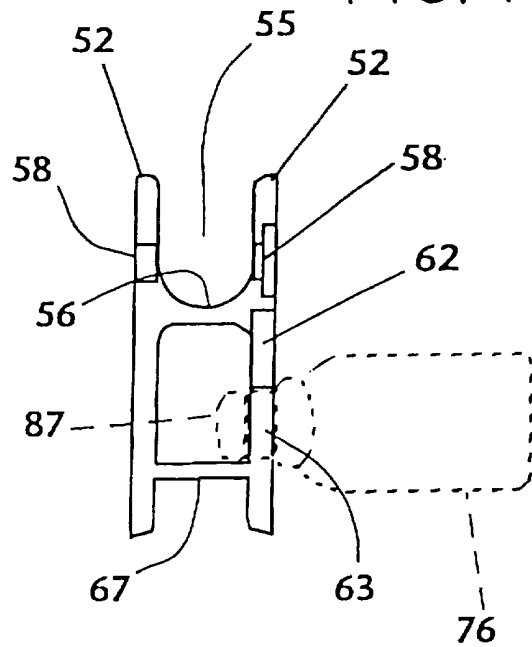


FIG. 11

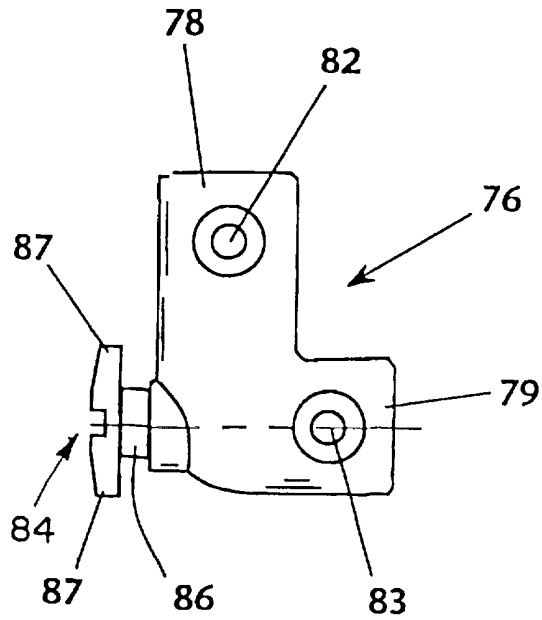


FIG. 12

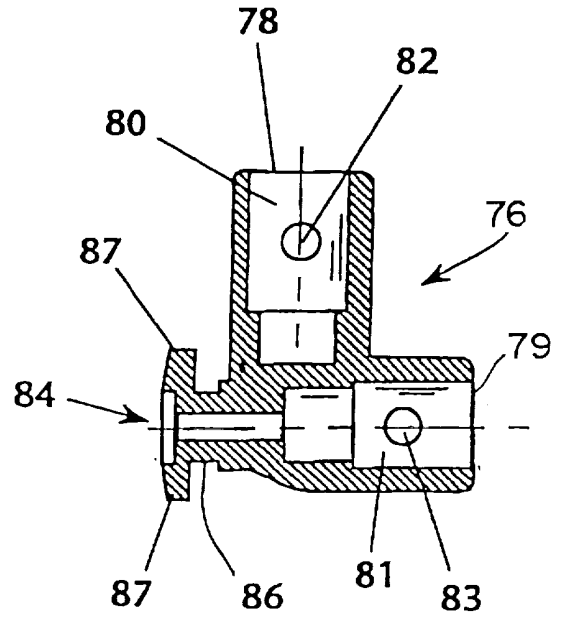
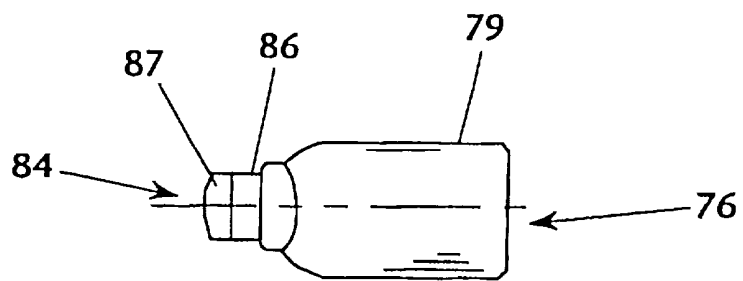
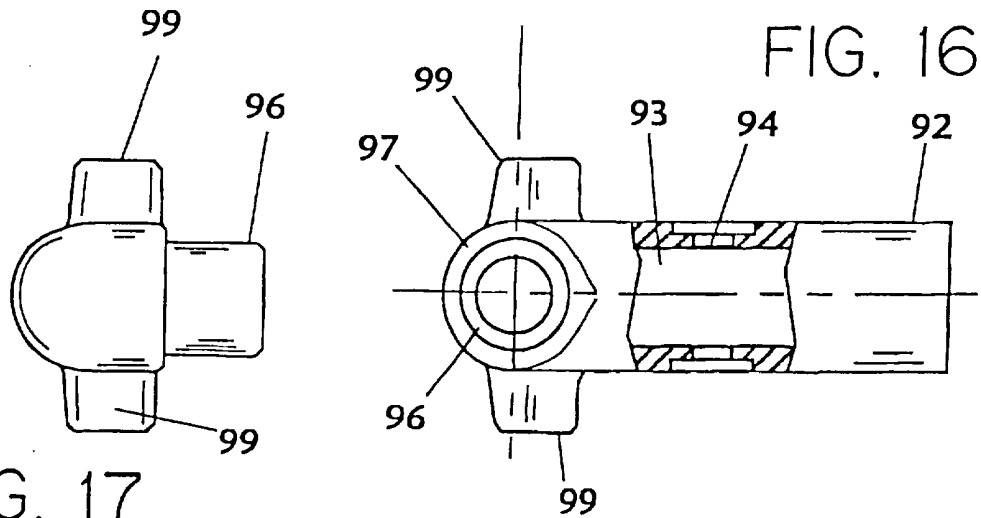
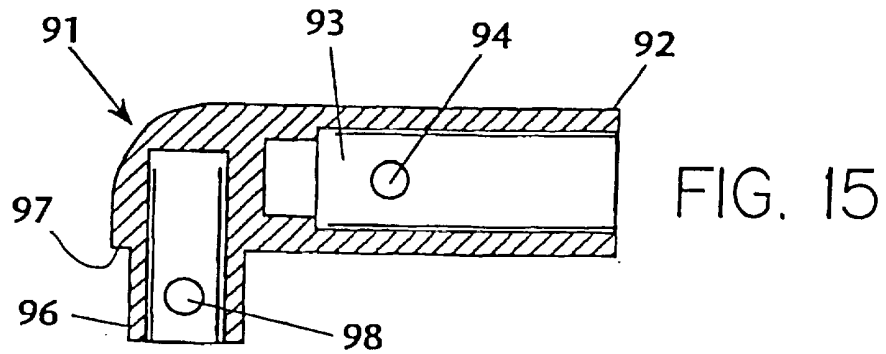
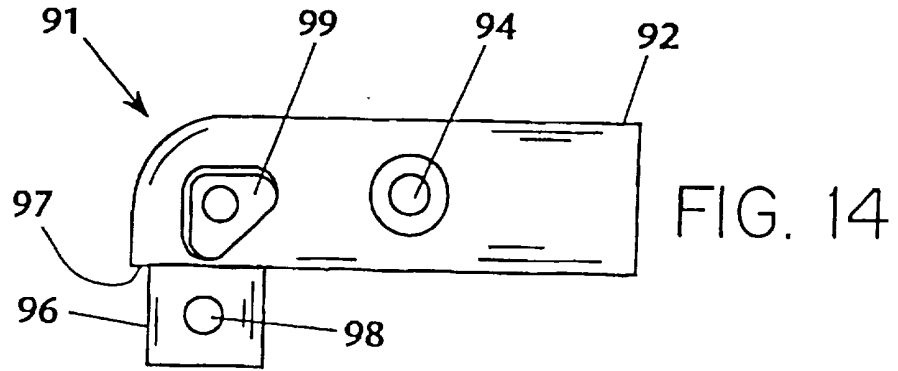


FIG. 13





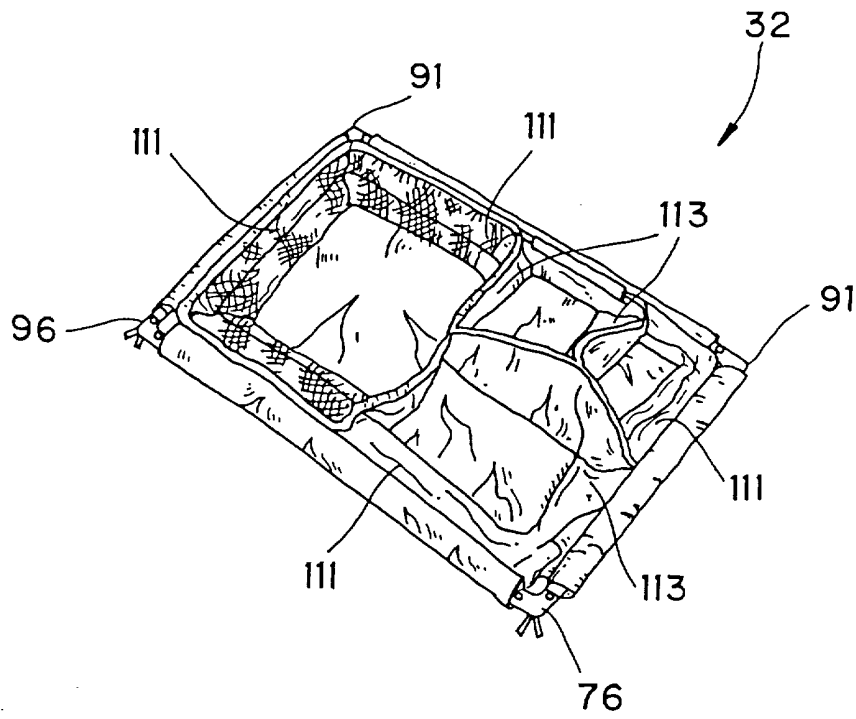
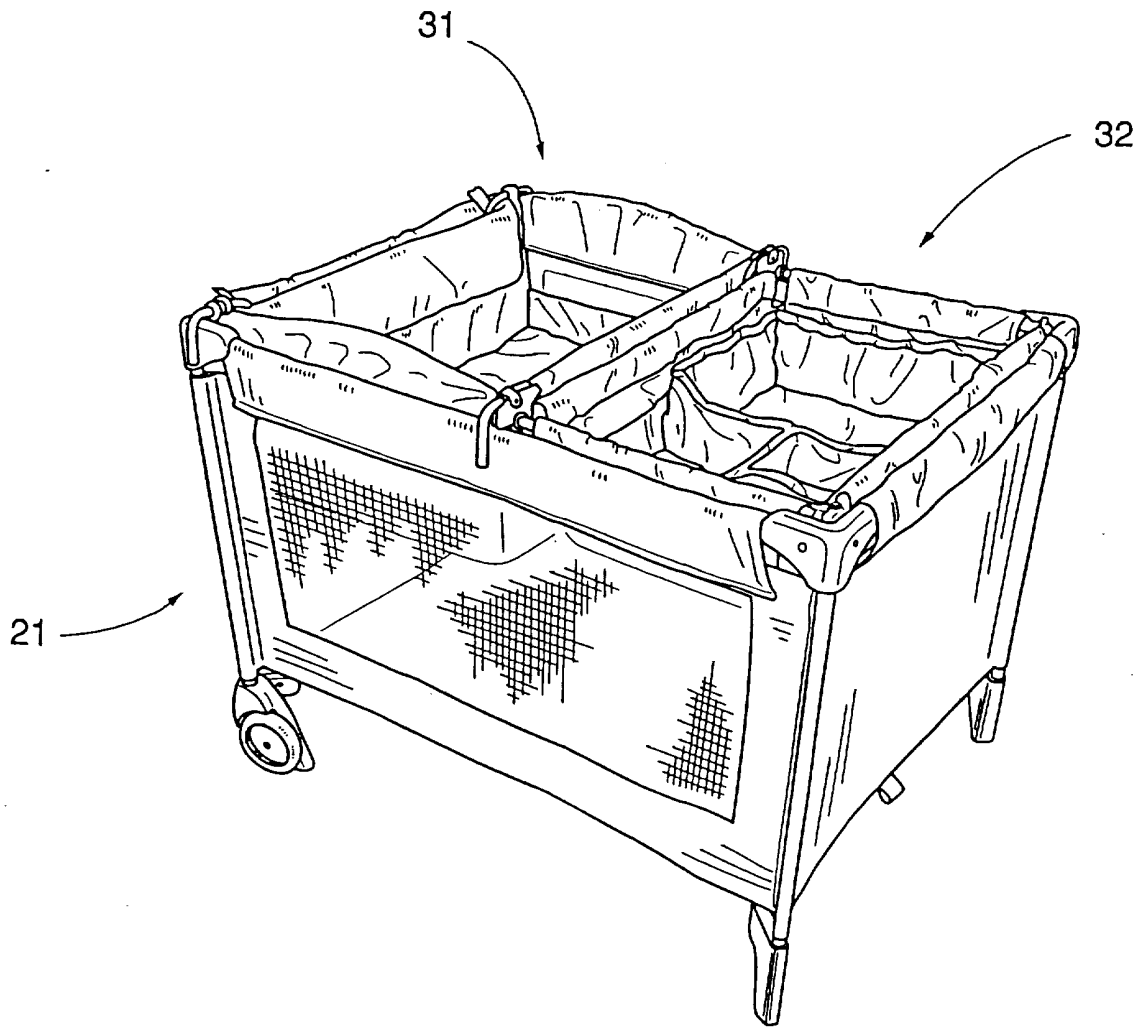


FIG. 18

FIG. 19



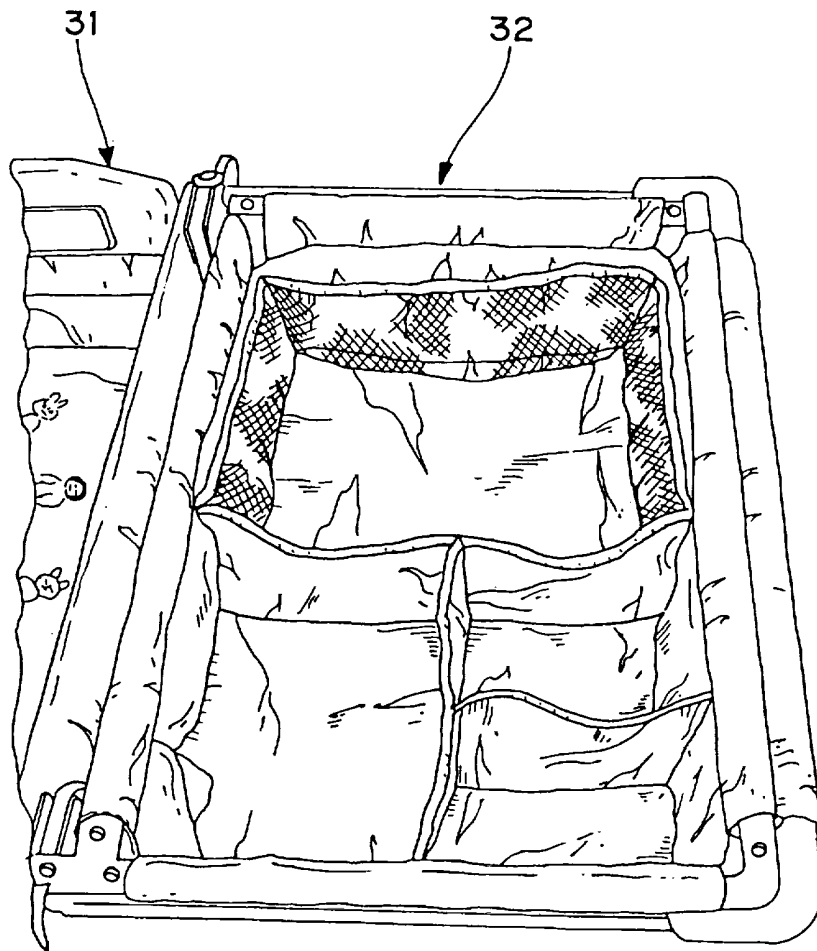


FIG. 20

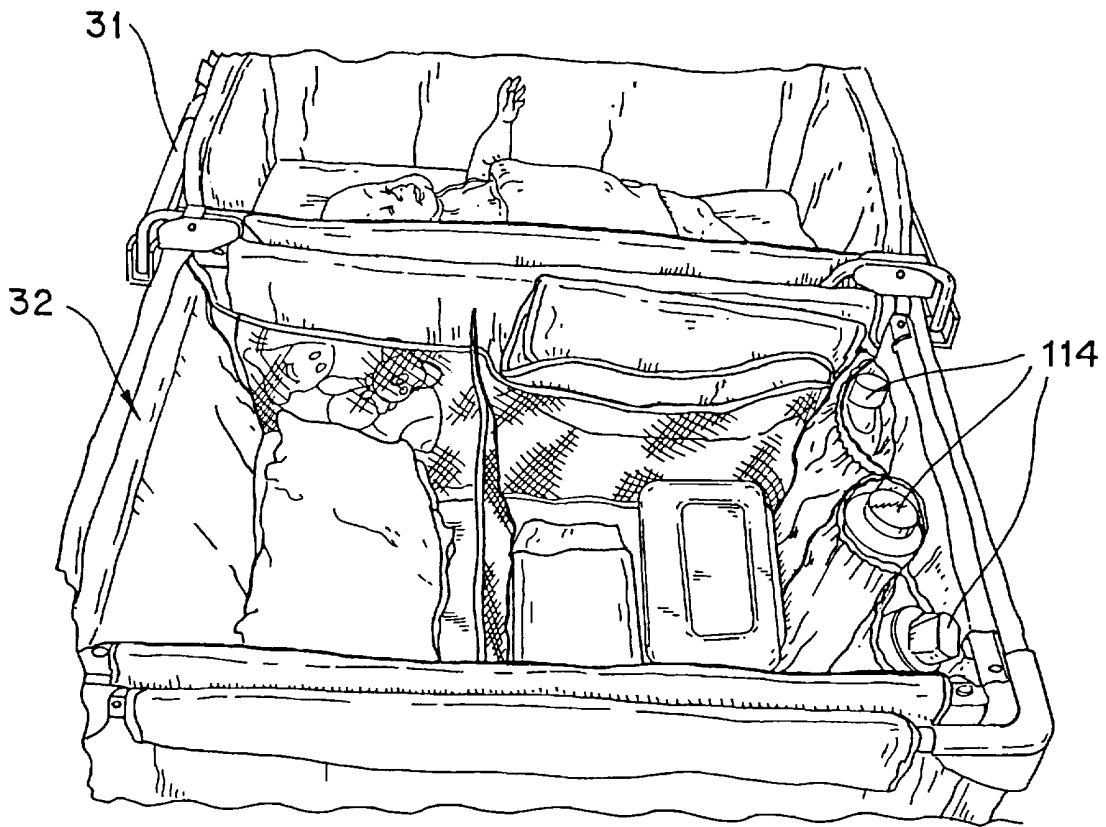


FIG. 21

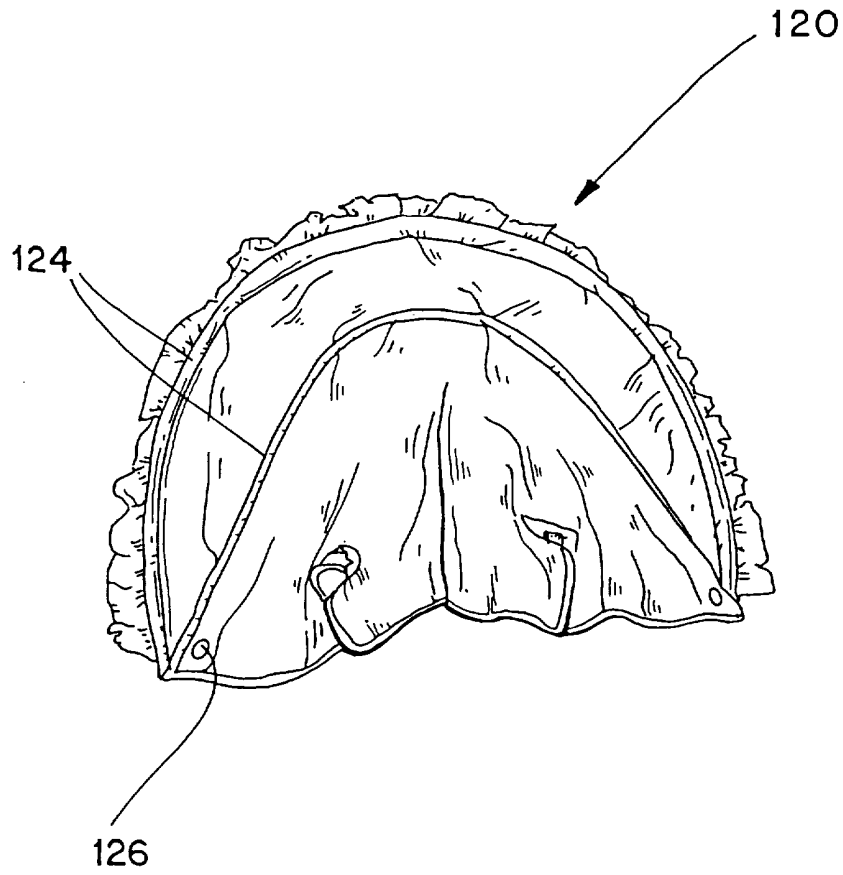


FIG. 23

FIG. 24

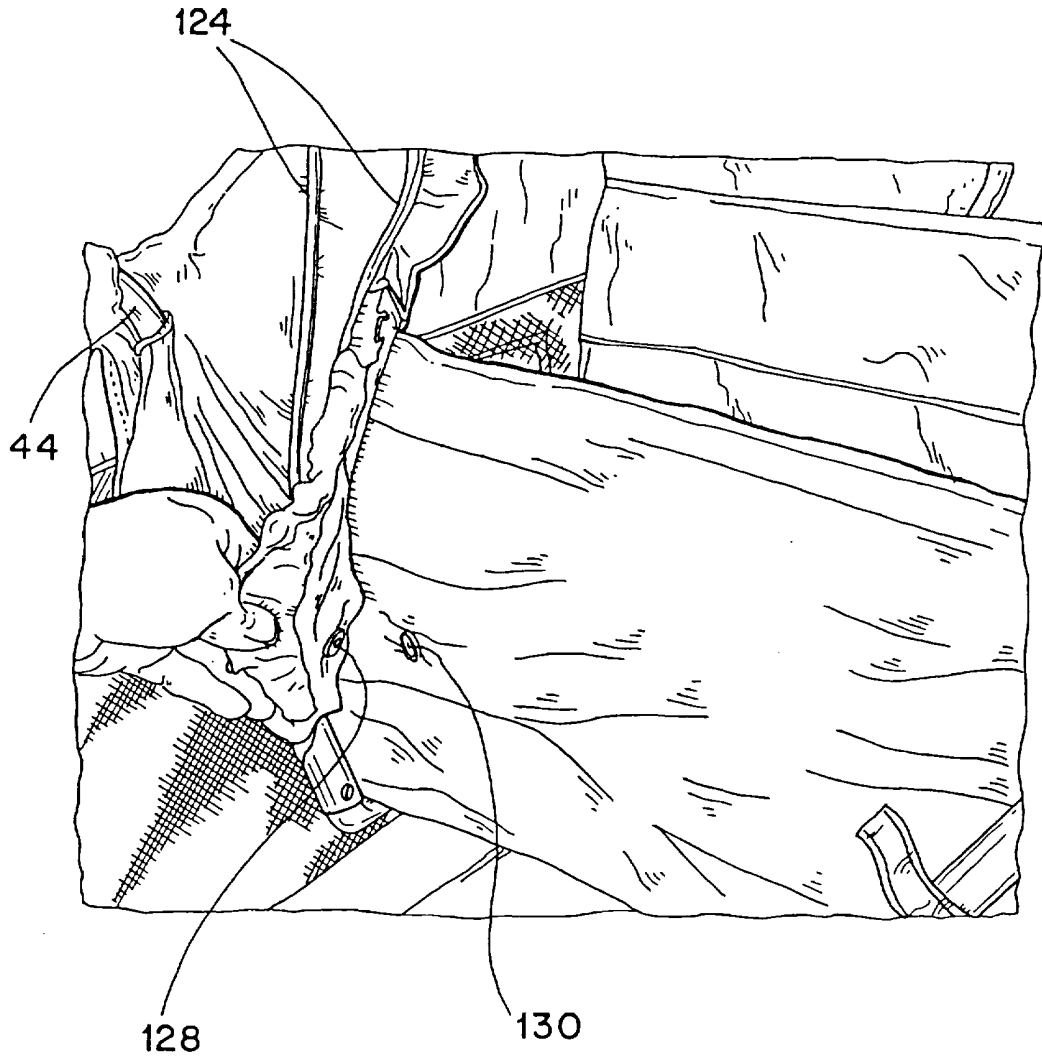


FIG. 25

